

**Les orientations du PADD :**

- **Préserver et valoriser le patrimoine comme support de l'identité communale et comme atout pour la qualité de son cadre de vie.**
- **Favoriser l'intégration paysagère des secteurs de développement urbain qu'ils soient à vocation d'activités ou résidentiel.**
- **Eviter toute altération des hameaux et des espaces sensibles par un développement inconsidéré de l'habitat.**
- **Faire du patrimoine un élément dynamique du développement de la commune (tourisme local).**
- **Aménager des espaces publics mettant en valeur les qualités architecturales de la commune.**



## La mise en œuvre du projet

### ■ Déterminer précisément et rigoureusement la protection durable des espaces

- ✗ Définir les mesures locales de protection des territoires définis comme ayant un intérêt écologique et paysager et plus particulièrement la vallée et les combes affluentes principales.
- ✗ Maintenir des coupures d'urbanisation notamment sur le secteur dit « La Garenne ».
- ✗ Protéger et mettre en valeur les boisements des coteaux et les haies sur les secteurs de Chez Braud, Les Mirandes et Saint-Cybard permettant ainsi un intégration visuelle des futurs ensembles pavillonnaires .
- ✗ Interdire tout projet de construction dans les parties inondables de la vallée de la Tude pour des raisons de mise en danger des biens et des personnes.
- ✗ Prendre en compte dans les projets d'aménagement le classement NATURA 2000 de la vallée de la Tude.

### ■ Valoriser les paysages et le patrimoine

#### *Valoriser le cadre naturel :*

- ✗ Conforter le réseau de chemins recoupant la diversité des milieux et des paysages (proposition de boucles thématiques) permettant des liaisons entre les villages et le bourg.
- ✗ Créer de nouveaux sentiers donnant sur la rivière et proposer dans la mesure du possible des sentiers longeant le cours d'eau.

#### *Valoriser le patrimoine bâti :*

- ✗ Mettre en valeur le patrimoine bâti du vieux bourg notamment le château et les espaces qui se dégagent sur son pourtour.
- ✗ Entreprendre la requalification de la place du Beaucanton.
- ✗ Protéger les éléments de petit patrimoine et les arbres isolés.

## La mise en œuvre du projet



Protection des massifs forestiers



Protection des haies



Conservation des alignements (platanes)



Zone inondable (vallée de la Tude)



Préservation des éléments de diversité agricole et paysagère (vignes)



Distinction des terroirs (agricoles et forestiers)



Lignes directrices du paysage



Panoramas



Valorisation des centres anciens (caractère patrimonial)



Préservation des principaux écarts



Mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural (église, rues et ruelles)



Compacité des formes urbaines (limite paysagère bourg-campagne)



# thème 1: ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

## La mise en œuvre du projet



Protection des massifs forestiers



Protection des haies



Conservation des alignements (platanes)



Zone inondable (vallée de la Tude)



Constitution d'un parc urbain



Lignes directrices du paysage



Panoramas



Valorisation des centres anciens (caractère patrimonial)



Placettes: outil de la composition urbaine



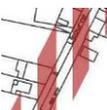
Mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural (église, rues et ruelles)



Compacité des formes urbaines (limite paysagère bourg-campagne)



Identification et qualité des entrées de ville



Aménagement du tronçon urbain de la RD674 (espaces publics)



### Les orientations du PADD

- Permettre l'accueil de nouvelles activités et le développement de celles déjà existantes
- Améliorer la qualité d'accueil des espaces et promouvoir une image de qualité et compétitive
- Favoriser la pérennité et le développement du tissu commercial central
- Rechercher une homogénéité dans la répartition des activités commerciales et des services



### La mise en œuvre du projet

#### ■ Repositionner l'action publique sur la gestion économique et foncière

- ✗ Engager les opérations prioritaires pour le développement et l'aménagement de la zone d'activités « La Garenne » afin de conforter les entreprises en place et l'installation de nouvelles.
- ✗ Pré équiper les lots constructibles de la zone d'activités.
- ✗ Valoriser l'image de la zone d'activité par une intégration paysagère pertinente et adaptée à l'impact visuel du site.
- ✗ Examiner les potentialités d'aménagement dans des secteurs urbains plus denses et plus contraignant dans le cadre de projet de restructuration ou d'agrandissement (supermarché CHAMPION notamment).

#### ■ Conforter les commerces et services de proximité sur le centre bourg

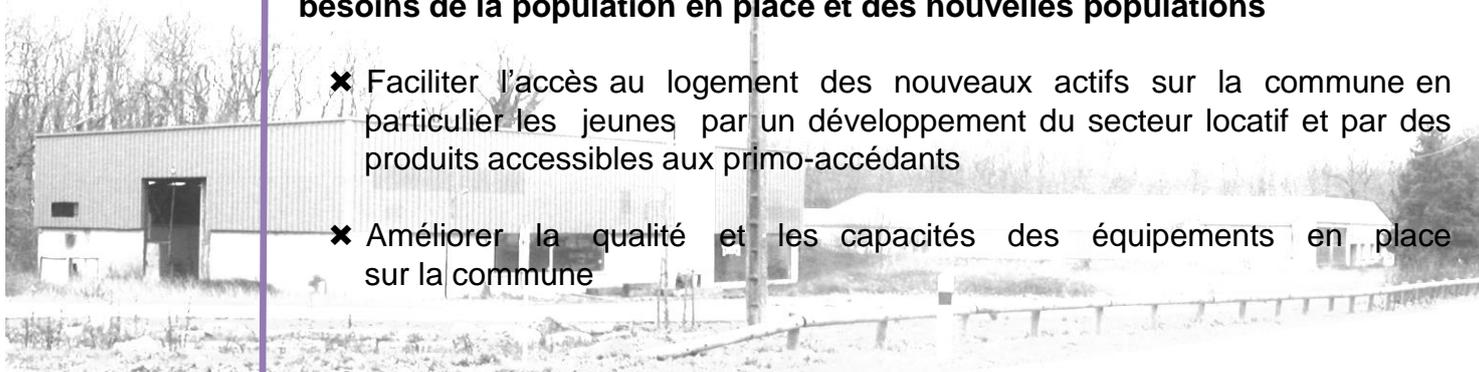
- ✗ Maintenir la diversité commerciale et de service du centre.
- ✗ Valoriser la traversée du bourg (espaces publics, refonte des stationnements et sécurisation des pratiques piétonnes et promouvoir une image de convivialité du cœur)

#### ■ Laisser à l'agriculture un territoire d'expression satisfaisant et durable

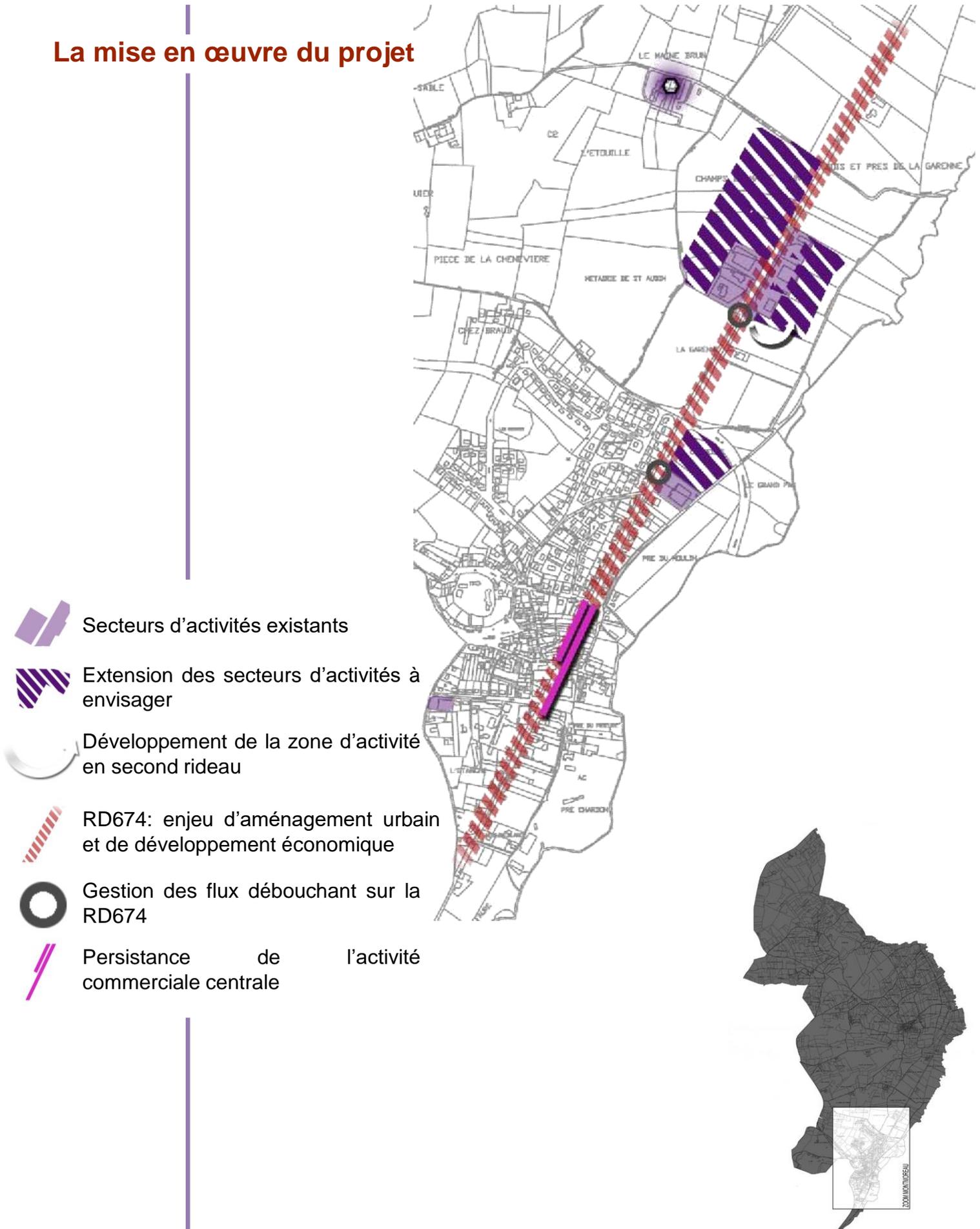
- ✗ Préserver les sièges d'exploitation du développement résidentiel afin de ne pas compromettre leur pérennité

#### ■ Développer les services et les équipements urbains pour satisfaire les besoins de la population en place et des nouvelles populations

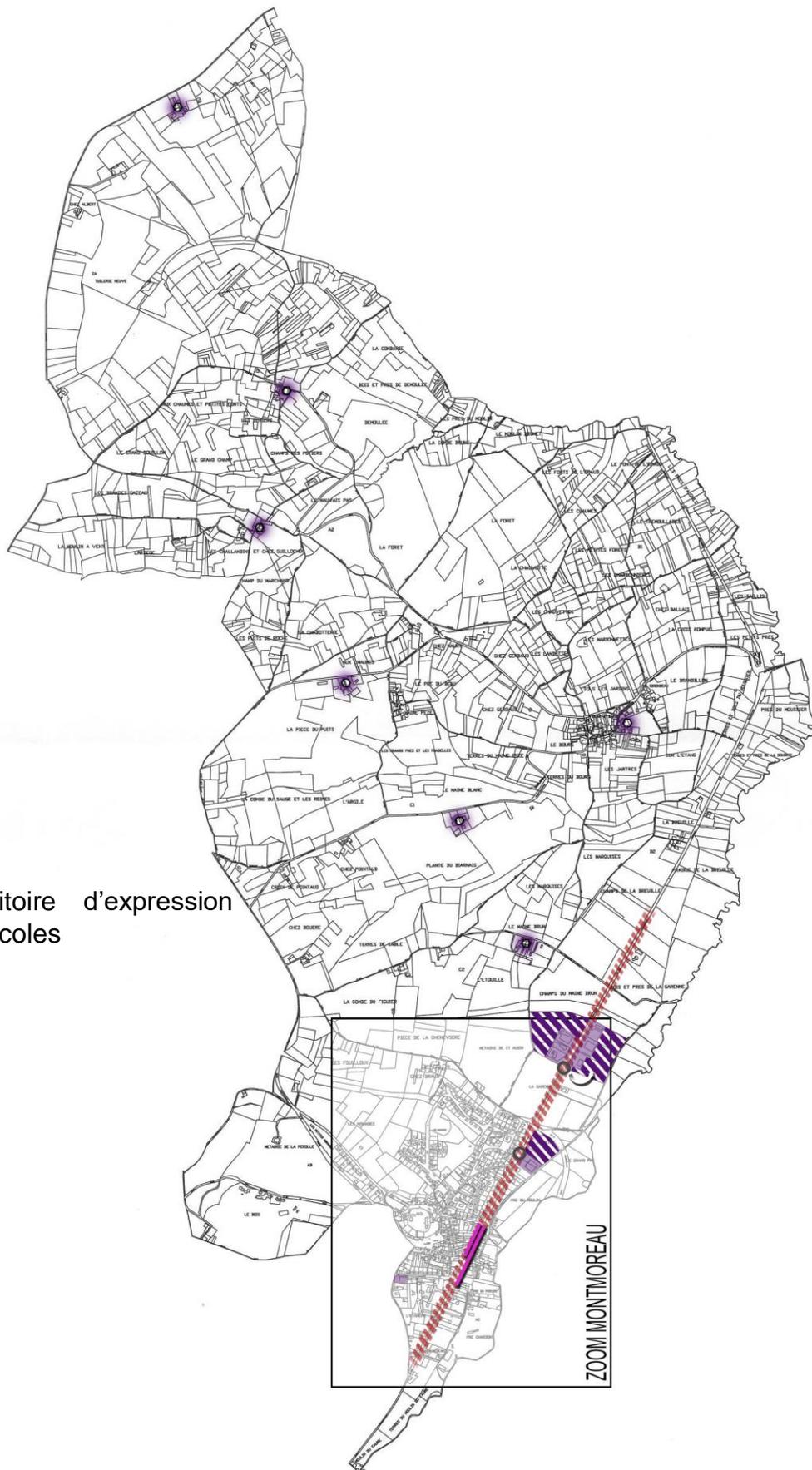
- ✗ Faciliter l'accès au logement des nouveaux actifs sur la commune en particulier les jeunes par un développement du secteur locatif et par des produits accessibles aux primo-accédants
- ✗ Améliorer la qualité et les capacités des équipements en place sur la commune



### La mise en œuvre du projet



## La mise en œuvre du projet



Conservation d'un territoire d'expression pour les exploitations agricoles

## thème 3: **DÉPLACEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

### Les orientations du PADD

- Hiérarchiser le réseau de voirie et structurer un nouveau schéma de circulation
- Gérer la rupture dans l'organisation urbaine concédée par le passage de la RD674
- Réorganiser l'offre de stationnement, notamment dans la ville ancienne et le long de la RD674
- Faciliter les trajets pour les piétons et cycles



## thème 3: **DÉPLACEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

### La mise en œuvre du projet

#### ■ Aménager le réseau de voirie

- ✗ Mettre en place un nouveau schéma de circulation privilégiant le sens unique dans le tissu urbain ancien afin de canaliser la circulation automobile
- ✗ Faciliter les franchissements automobiles de la RD674 (couture entre la ville basse et la ville haute)
- ✗ Privilégier la continuité du réseau de voirie notamment en ce qui concerne les futurs espaces bâtis (pas ou peu de voies en impasse) permettant ainsi des connexions claires entre les quartiers
- ✗ Assurer une desserte aisée de la zone d'activités des Garennes (gabarit)
- ✗ Aménager la traversée de Saint-Cybard en vue de fluidifier la circulation
- ✗ Sécuriser les entrées et les sorties des services de secours
- ✗ Affirmer un axe de transit est-ouest (RD24 Villebois-Barbezieux) et sécuriser depuis Villebois-Lavalette les débouchés sur la RD

#### ■ Approfondir le projet de réaménagement de la section urbaine de la RD674

- ✗ Définir les conditions d'un nouvel équilibre entre pratique piétonne et pratiques automobiles
- ✗ Faciliter les franchissements automobiles de la RD674 (couture entre la ville basse et la ville haute): au niveau de l'église et de La Poste
- ✗ Mettre en place un faisceau de signaux « entrées de ville » à partir de cet axe clairement identifiable par les automobilistes (diminution des vitesses notamment depuis Chalais)
- ✗ Eviter tout nouveau débouché sur l'ensemble de la section communale de la RD674
- ✗ Aménagement d'une aire équipée au niveau du bois de la Garenne

#### ■ Réorganiser l'offre de stationnement

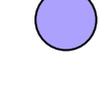
- ✗ Favoriser le renvoi du stationnement longue durée sur des parkings périphériques à la RD674
- ✗ Coupler stationnement-minute et stationnement de plus longue durée sur le tronçon urbain de la RD674
- ✗ Maîtriser le stationnement sur la ville haute (notamment au niveau du centre de secours)

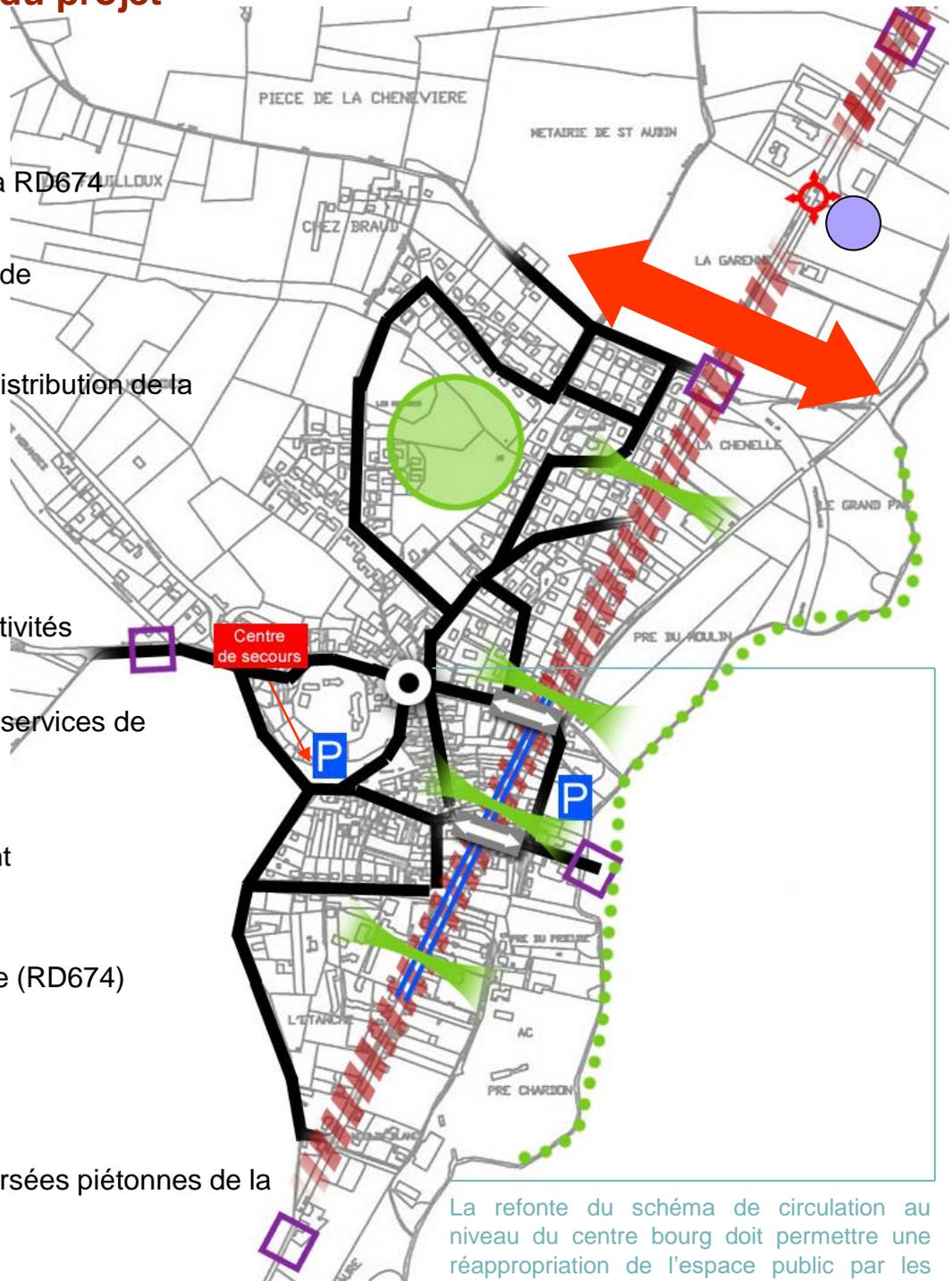
#### ■ Favoriser les circulations douces

- ✗ Structurer des circuits piétons permettant de parcourir le centre ancien
- ✗ Mettre en place un circuit des bords de Tude en liaison avec la ville ancienne
- ✗ Sécuriser les circulations douces le long de la RD674 ainsi que les traversées (groupe scolaire / plaine des sports)

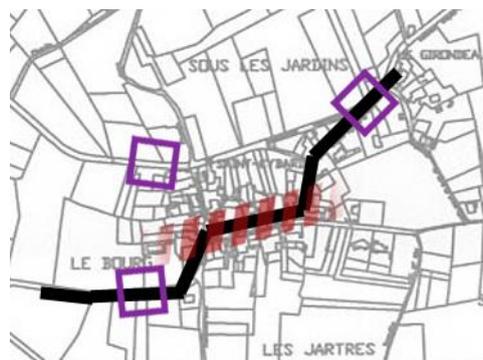
# thème 3: **DÉPLACEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

## La mise en œuvre du projet

-  Aménagement de la RD674
-  Refonte du schéma de circulation
-  Nœud stratégique (distribution de la circulation)
-  Entrée de ville
-  Accès à la zone d'activités
-  Centre de secours
-  Parc de stationnement
-  Stationnement linéaire (RD674)
-  Poumon vert
-  Sécurisation des traversées piétonnes de la RD674
-  Circulations douces (Tude)
-  Affirmation d'un axe de transit est-ouest
-  Aire du bois de la Garenne



La refonte du schéma de circulation au niveau du centre bourg doit permettre une réappropriation de l'espace public par les piétons et une diminution de la prégnance des automobiles



**Bourg de  
Saint-Cybard**

### Les orientations du PADD :

- **Mettre en place les moyens d'un renouvellement et de l'augmentation de la population**
- **Diversifier l'offre résidentielle et garantir l'accès au logement pour tous (ensembles résidentiels et logements sociaux, accession et location)**
- **Contenir la croissance urbaine dans des limites clairement définies**



### La mise en œuvre du projet

#### ■ Une augmentation de la population à l'échelle de 10 ans

- ✗ Au vue des dynamiques démographiques actuelles, la commune doit pour les contrer proposer une offre suffisante et diversifiée en terrain à bâtir.
- ✗ Une prévision de développement du parc comprise entre 30 et 40 logements à l'échelle de 10 ans doit pouvoir répondre à l'attraction engendrée par l'ouverture de nouveaux terrains constructibles.

#### ■ Maîtriser la forme urbaine du bourg principal et des principaux écarts de la commune

- ✗ Renforcer la centralité du bourg par la reconquête d'îlots en centre-ville : Place du Beaucanton, Grand'rue, rue du Boulivent, quartier du château.
- ✗ Proposer une nouvelle offre sur les secteurs résidentiels denses de la commune (Les Mirandes, Chez Braud).
- ✗ Ménager des coupures d'urbanisation entre les espaces résidentiels et les zones d'activités (entre Chez Braud et Les Mirandes) ainsi que des respirations entre espaces urbanisés.
- ✗ Renforcer la vie des écarts notamment au lieu-dit Saint-Cybard par le développement maîtrisé des zones constructibles à son contact.
- ✗ Envisager l'urbanisation du bourg de Montmoreau avec la commune de Saint-Laurent de Belzagot.

#### ■ Favoriser la diversité des formes et la mixité sociale

- ✗ Mettre en place des formes d'habitat intermédiaire (parcelles plus réduites et petits collectifs ou maisons jumelées) moins consommatrices d'espace que le pavillonnaire.
- ✗ Répondre à la demande sociale en terme de produits locatifs et d'accession à la propriété.
- ✗ Tirer parti de la structure des vieux village pour penser la composition des quartiers au-delà de leur simple vocation résidentielle, en offrant des équipements, des espaces de vie.
- ✗ Encourager la mixité des occupations

#### ■ Favoriser la mise en relation des quartiers de la ville pour développer la convivialité et la qualité du cadre de vie

## La mise en œuvre du projet

L'extension de l'emprise bâtie de Saint-Cybard est conditionné à l'impact visuel des nouvelles constructions au contact de cette forme urbaine ancienne



Zone inondable (vallée de la Tude)

Poumons verts (ponctuation de la trame urbaine)

Principe d'implantation des futurs secteurs constructibles

Résorption de la vacance

Limitation de l'urbanisation des principaux écarts

Recomposition des limites bourg-campagne

Entente intercommunale sur l'évolution des formes urbaines

L'évolution des secteurs bâtis doit se conformer à des critères de compacité et de continuité de la forme urbaine

La vacance d'un parc de logement de la commune nécessite une action publique du type OPAH

